



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

RB

P.V. AEDCI 23

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 13 février 2015

Ordre du jour :

1. Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères sur:
- le bâtiment Jean Monnet
- l'évolution de la situation politique internationale
2. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Alex Bodry (remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol), Mme Anne Brasseur (remplaçant M. Eugène Berger), M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Serge Urbany, observateur

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, M. Maurice Molitor, Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Marc Spautz

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. **Echange de vues avec le Ministre des Affaires étrangères sur:
- le bâtiment Jean Monnet**

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes rappelle que depuis février 2014, le problème de la présence d'amiante dans certaines parties du bâtiment Jean Monnet a été évoqué par le Commissaire Maros Sefcovic. Selon un avis de l'Inspection du Travail et des Mines (ITM), une évacuation du bâtiment ne s'était pas avérée nécessaire, vu que la quantité d'amiante mesurée ne dépassait pas le seuil exigeant une telle mesure. La Commission européenne a

pourtant pris la décision, le 8 juillet 2014, d'évacuer le bâtiment par principe de précaution. Vu que le gouvernement belge avait pris en charge l'assainissement du bâtiment Berlaumont suite à la détection d'amiante, la Commission européenne a exigé du gouvernement luxembourgeois de trouver une solution alternative au bâtiment Jean Monnet, le bâtiment Jean Monnet II n'étant disponible qu'en 2020. Des négociations ont ensuite eu lieu et finalement, un accord sur un financement commun a été trouvé.

Il a fallu trouver une solution à court terme pour abriter les 1.650 fonctionnaires concernés. Une lettre d'intention commune a été signée le 17 novembre 2014. Les coûts pour assurer l'intérim jusqu'à la finition du bâtiment Jean Monnet II ont été fixés à un maximum de 250 millions d'euros. Un groupe de travail a été créé et des réunions avec la Vice-Présidente de la Commission européenne Mme Kristalina Georgieva ont eu lieu les 15 décembre 2014, 19 janvier et 9 février 2015.

La solution qui vient d'être trouvée prévoit des dépenses de 194 millions euros au total, dont la moitié (97 millions d'euros) sera à charge du Grand-Duché, l'apport se faisant en nature selon les dispositions suivantes :

- sur un site au Kirchberg-Kiem, un bâtiment préfabriqué sera construit, pouvant abriter 500 fonctionnaires. Ce bâtiment sera utilisé jusqu'en 2024, date coïncidant avec l'achèvement de la deuxième phase du bâtiment Jean Monnet II. Les coûts s'élèveront à 37 millions euros ;
- après 2015, le gouvernement mettra à disposition de la Commission européenne le Centre de Conférences au Kirchberg pendant 20 jours par an (coûts : 4 millions d'euros) ;
- un nouveau datacenter sera installé à Luxembourg à partir de 2019 (coûts : 56 millions d'euros). Après sept ans, la Commission européenne payera un loyer pour cet immeuble.

La Commission européenne louera à court terme un bâtiment pour abriter quelques 1.150 fonctionnaires jusqu'à l'achèvement de la première phase du bâtiment Jean Monnet II en 2020.

En ce qui concerne les effectifs du personnel de l'Union européenne présents à Luxembourg, elles se concentreront sur les services juridique, financier et numérique. Selon un accord de 2003, le Luxembourg devrait abriter le Parquet européen, mais le Traité de Lisbonne a également introduit la possibilité de le transférer à La Haye. Il s'agirait de 118 fonctionnaires à plein temps et 90 postes supplémentaires auprès de la DG Affaires économiques et financières. Si le Parquet européen n'aura pas son siège à Luxembourg, une compensation de 100 fonctionnaires est prévue. Dans le domaine financier, au moins 200 fonctionnaires seront transférés à Luxembourg dans le cadre de la création du nouveau fonds d'investissement. Le nombre de fonctionnaires y attachés peut ensuite augmenter jusqu'à 400. Dans le domaine numérique, 30 fonctionnaires seront installés au datacenter dès 2019, et 120 fonctionnaires supplémentaires dans les années s'en suivantes. Au total, 258 fonctionnaires de la Commission européenne, 118 fonctionnaires pour le Parquet européen et 200 postes auprès de la BEI (Banque européenne d'investissement) seraient donc déployés à Luxembourg.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Un membre de la commission donne à considérer que l'accord Kinnock-Polfer de 2003 prévoyait que les fonctionnaires déployés à Luxembourg aient une perspective de carrière. Outre les trois volets précités, l'accord de 2003 comprenait également les volets de la recherche et de la santé. La concentration sur les volets financier et juridique était logique. Il faudra cependant veiller à ce que les postes déployés à Luxembourg soient des postes de qualité. L'installation du Parquet européen à Luxembourg suivrait cette logique. Selon le Ministre, l'accord actuel ne met pas en question l'ancien accord Kinnock-Polfer. Or, pour diverses raisons, Bruxelles gagne en attractivité vis-à-vis de la ville de Luxembourg (coûts de l'immobilier, coûts de vie, etc.). Le Service des Ressources humaines de la Commission européenne a parfois des difficultés à persuader les nouveaux recrues, mais une fois installés à Luxembourg, les agents de l'Union européenne sont en règle générale très satisfaits de leur environnement de vie.

- l'évolution de la situation politique internationale

Le Ministre fait savoir que certains de ses homologues se disent déçus de l'accord Minsk II tel qu'il se présente après 60 heures de négociations. Or, selon son avis, l'on n'aurait pas pu espérer beaucoup plus qu'un cessez-le-feu. 8000 soldats ukrainiens sont encerclés dans la partie Est du pays, d'où le délai de deux jours avant l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. M. le Ministre se prononce pour une solution européenne qui ne consiste pas à ajouter des armes lourdes aux armes déjà présentes dans la région. Les sanctions seront élargies à quelques 24 personnes et entités. Des deux côtés, des milices financées par des oligarques sont sur le terrain et sont difficiles à contrôler. Entre 7.000 et 12.000 personnes combattant en Ukraine sont considérées comme étant impliqués d'une façon ou d'une autre avec l'armée russe. Le « road map » actuel prévoit un cessez-le-feu et un échange de prisonniers, ainsi que l'organisation d'élections au Donbass surveillées par l'ODIHR/OSCE, telle que déjà prévu dans l'accord Minsk I. Une réforme de la constitution devrait alors permettre une décentralisation du Donbass. Le FMI est disponible pour accorder une aide financière au gouvernement de Kiev. Tout dépendra cependant de l'évolution de la situation, dont en premier lieu le respect du cessez-le-feu.

Le Président russe semble avoir l'intention de déstabiliser certaines parties de l'Ukraine et d'en faire un « conflit gelé ». Dans ce cas de figure, certains Etats membres n'excluent pas une adhésion du reste de l'Ukraine à l'OTAN. M. le Ministre est d'avis qu'il ne faut pas se concentrer sur ce scénario. Il préfère une solution diplomatique permettant d'alléger du pas au pas les sanctions prises.

Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Si le cessez-le-feu sera respecté, la question des livraisons d'armes lourdes ne se poserait plus. Dans le cas contraire, certains Etats membres de l'Union européenne, dont surtout la Pologne et la Grande-Bretagne, préconisent la livraison d'armes lourdes à l'Ukraine, tandis que l'Allemagne et la France cherchent à trouver une autre solution.

Il se pose la question de savoir quel est l'intérêt de la Russie d'installer un nouveau « conflit gelé » en Ukraine.

La Hongrie et la Grèce sont influencées par la Russie. Il est manifeste que la

Grèce est en train de renforcer ses relations avec la Russie. Selon le Ministre, il faudrait voir avec la Grèce quelle serait la marge de manœuvre pour retarder le remboursement des prêts à l'UE dans le respect des engagements pris.

La délégation russe renonce à la participation aux sessions de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe jusqu'à la fin de l'année. Elle a répondu à la négative à l'instauration d'un groupe de travail, en soulignant qu'une telle initiative existe déjà au niveau de l'OSCE et se heurte à la résistance des Etats-Unis et de la Pologne. La pilote ukrainienne détenue en Russie sera libérée. Les critiques récentes de la Présidente de l'AP-CE envers la Russie ne semblent pas susciter des suites négatives.

L'accord de Minsk II prévoit le respect des frontières actuelles de l'Ukraine. Selon le Ministre, ceci peut être compris de la sorte que de facto, la Crimée n'en fasse plus partie. Le contrôle des frontières entre l'Ukraine et la Russie (environ 400 kilomètres) par l'OSCE n'a pas été retenu dans l'accord Minsk II. La tenue d'élections dans la région du Donbass sous le contrôle de l'OSCE et une décentralisation de cette région sont prévues dans cet accord. Il se pose la question de savoir jusqu'où mènera cette décentralisation. La Commission de Venise est impliquée dans le processus d'élaboration d'une constitution.

Pour le représentant de la sensibilité politique « déi lénk », il est primordial que la politique regagne le contrôle sur les marchés financiers non seulement en Grèce, mais dans toute l'Union européenne. Le Ministre répond que les marchés financiers peuvent bouleverser un pays dès lors que la population perd la confiance et retire en grand nombre ses avoirs des banques.

2. Divers

Le Bureau de la Chambre des Députés a autorisé la participation d'un membre de la majorité et d'un membre de l'opposition parmi les membres de la commission pour les réunions interparlementaires suivantes :

- le NGO Forum les 2 et 3 mars 2015 à Riga,
- la réunion sur le « smart borders package » les 23 et 24 février 2015 à Bruxelles (M. Angel y participera en tant que membre de la majorité).

Luxembourg, le 23 mars 2015

La Secrétaire-administrateur,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel